

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES®

Pré-requis

Savoir lire

Résultats attendus

Obtenir l'autorisation de conduite

Objectifs pédagogiques

- Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots automoteurs.
- Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots automoteurs.
- Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie.

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs.
Exercices et mise en situation pour la partie pratique.
Remise d'une documentation à la fin du stage.

Durée

2 jours soit 14 heures
(7h de théorie + 7 h de pratique)

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation
Attestation de réussite au contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique

Calendrier 2018

Agen :

- 17-18 janvier
- 29-30 janvier
- 7-8 février
- 26-27 février
- 14-15 mars
- 23-24 avril
- 16-17 mai
- 11-12 juin
- 4-5 juillet

Marmande :

- 22-23 janvier
- 31 janvier- 1er février
- 14-15 mars
- 23-24 avril
- 30-31 mai
- 18-19 juin
- 9-10 juillet

Tarif

320 € HT par participant

CHARIOTS AUTOMOTEURS

Formation initiale

Chariots automoteurs à conducteur porté

*Se munir impérativement
de chaussures de sécurité*

PROGRAMME

THEORIE

1. Aspect réglementaire :

Décret, Arrêtés ministériels et recommandation CNAMTS
Les conditions requises pour devenir cariste
Les documents accompagnant le chariot

2. Sensibilisation à la sécurité :

Les accidents de chariot (statistiques, causes, prévention)
Les responsabilités du cariste et de l'employeur
Les organismes de prévention des risques

3. Technologie des chariots :

Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes du chariot, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité.

4. La conduite du chariot en sécurité :

Les vérifications à la prise et fin de poste
La capacité du chariot, plaque de charge
La stabilité du chariot
La circulation, allées, vitesse, plan de circulation, consignes, interdictions
Règles de stockage et déstockage, chargement, déchargement, ...
Les produits dangereux
L'arrêt en sécurité.

PRATIQUE

Vérification du chariot
Conduite du chariot en situation de travail à vide, en charge, gerbage, dégerbage, passage étroit, charge encombrante, pente, chargement du camion.
Vérification de fin de poste.

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques.

Cette formation permet de se présenter aux épreuves
du CACES® selon la R389 CNAMTS



CHARIOTS AUTOMOTEURS

Tests CACES®

Chariots automoteurs à conducteur porté

Le CACES® est issu de recommandations de la CNAMTS. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.

Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur.

EVALUATION THEORIQUE :

Durée : 1 heure

Notation : certaines questions requièrent une note minimale de 7/10. La note globale doit être de 7/10.

EVALUATION PRATIQUE :

EPI obligatoire : Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité).

Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques.

Notation : le candidat doit obtenir une moyenne de 7/10

Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème pré-établi et certifié par l'AFAQ-AFNOR, organisme certificateur.

FIN DES EPEUVES:

Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée.

Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®.

L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.

Sur demande et en présence du Testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves.

VALIDITE 5 ANS

Réf. ESE100

Durée

1 jour soit 7 heures

Pré requis

Savoir lire

Objectifs pédagogiques

Passage des épreuves théoriques et pratiques en vue d'obtenir le CACES®

Nature de la sanction

Délivrance du CACES®

Calendrier 2018

Agen :

- 19 janvier
- 31 janvier
- 9 février
- 28 février
- 16 mars
- 25 avril
- 18 mai
- 13 juin
- 6 juillet

Marmande :

- 24 janvier
- 2 février
- 16 mars
- 25 avril
- 1 juin
- 20 juin
- 11 juillet

Tarif

180 € HT par participant (1 test)
(+130 € HT par participant par test supplémentaire) |